



PROJET EDUCATIF LOCAL

2009 – 2011

Sommaire

Préambule	(page 3)
Le cadre réglementaire et l'histoire du C.E.L à Pessac	(page 4)
Un diagnostic et des constats de départ	(page 5)
Le PEL et ses axes de développement	(page 9)
Des outils de pilotage du projet	(page 17)
Le listing des partenaires	(page 20)

Préambule

Le Projet Éducatif Local constitue une nouvelle approche des **politiques éducatives** dans leurs relations avec le tissu social et culturel local.

Il conduit de fait à **repenser l'éducation** dans son ensemble et non plus seulement la question scolaire.

De ce point de vue, la famille en tant que cadre naturel et privilégié de l'éducation est un acteur essentiel de la **co – éducation**.

Le Projet Educatif Local, par la **mobilisation** d'un ensemble de ressources et de pratiques, doit créer les conditions d'une correction des déséquilibres sociaux initiaux garantissant l'égalité des chances, la recherche de l'épanouissement personnel des jeunes, leur insertion harmonieuse et valorisante dans la société et leur implication dans la vie collective.

Pour ces raisons, les **axes de développement** du P.E.L. devront intégrer dans chaque déclinaison une composante visant à associer les familles.

Cette **participation** peut être double, participation au projet lui-même en tant qu'acteur éducatif (parent ou habitant), participation à l'élaboration à la mise en œuvre et au suivi du projet.

Une deuxième composante visera à **mobiliser** les agents et les structures de l'Éducation Nationale avec l'ensemble des acteurs au cœur du dispositif proposé, en adéquation avec l'origine et les présentations initiales des contrats et projets éducatifs locaux.

La **continuité éducative** de l'action se déploiera en 3 niveaux d'intervention et par tranche d'âge, afin de mieux répondre aux besoins des publics :

- **PROPOSER** des actions éducatives et de loisirs accessibles à tous.
- **PREVENIR** la vulnérabilité des familles, des enfants et des jeunes par des actions éducatives spécifiques.
- **SOUTENIR** les familles, les enfants et les jeunes en difficultés.

Le cadre réglementaire et l'histoire du CEL pessacais

Le **Projet Educatif Local** et sa forme contractualisée (le **C.E.L**) sont encadrés par deux **instructions inter – ministérielles** du 9 juillet 1998 et du 25 octobre 2000.

Une **convention cadre** « relative au développement en Gironde des politiques éducatives locales en direction des enfants et des jeunes » doit être signée dans le cadre du CEL.

L'article 2 de cette convention cadre décrit le **Projet Éducatif Local** comme « élaboré à partir d'une large **concertation** avec l'ensemble des acteurs éducatifs et se déclinera en **axes stratégiques** visant en particulier :

- l'**articulation** cohérente entre les projets d'écoles et d'établissements scolaires et les actions menées en direction des enfants et des jeunes hors du temps scolaire,
- la **responsabilisation** des jeunes, leur autonomie et leur capacité d'initiative,
- leur **enrichissement** par la découverte, l'apprentissage et la pratique des activités culturelles et sportives,
- leur sens de l'**engagement citoyen et solidaire** notamment en développant leur capacité à appréhender l'espace européen,
- la démarche d'**appropriation** de la vie sociale pour ceux d'entre eux qui auraient tendance à vivre en marge de la société et des règles de vie collective qui l'organisent,
- l'information et la recherche de l'**implication** des familles. »

La Ville de Pessac a conclu, le 27 décembre 2000, la première convention cadre et signe depuis 9 ans une convention d'application avec les partenaires institutionnels ci dessous :

La Préfecture de la Région Aquitaine et du département de la Gironde,
L'Inspection d'Académique et les services départementaux de l'Éducation Nationale de
la Gironde,
La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (C.A.F),
Le Conseil Général de la Gironde,
Le Fond d'Action Social pour les Travailleurs Immigrés et leurs Familles (FASILD).

Le Comité de pilotage réunit le 06 février 2009 a décidé de reconduire le PEL en l'état pour la période 2009-2011, tout en redéfinissant le schéma de développement (perspectives et actions prioritaires).

Diagnostic et constats de départ

Un diagnostic réalisé par la C.A.F : relevé de conclusions

A partir des constats et des réponses apportées sur la commune ainsi que des suggestions des habitants et les acteurs locaux, l'étude a permis de dégager les préconisations globales suivantes :

** Harmoniser la politique enfance/jeunesse sur Pessac*

- Communiquer sur et à partir de ce qui existe sur la commune en direction de tous les jeunes,
- Proposer une offre de service de proximité sur tous les quartiers.
- Considérer les jeunes adultes de manière globale dans les différents aspects de leur vie (insertion professionnelle, logement, santé, loisirs, etc.) et dans leur capacité à se déplacer sur Bordeaux et la Communauté Urbaine (bassin d'emploi de logement et sociabilité, etc.)

** Coordonner l'offre et la rendre accessible*

- Coordonner les nombreuses actions réalisées sur le territoire ces dernières années (accès aux nouvelles technologies, professionnalisation des acteurs locaux, etc.) afin d'atténuer les disparités inter-quartier,
- Associer l'ensemble des acteurs intervenants sur la commune à la réflexion globale autour des problématiques enfance/jeunesse pour des actions cohérentes et accessibles à tous,
- Créer un pôle offrant des services multiples aux jeunes et aux jeunes adultes, de l'insertion professionnelle à la santé, en passant par le logement, les loisirs, etc.

Un constat de l'existant sur l'Égalité des chances : l'offre scolaire, périscolaire et extra scolaire

Différents établissements et structures accueillent dans différents temps de vie, les enfants et les jeunes. Une nécessaire complémentarité et mise en cohérence des actions permettent de répondre aux besoins des enfants, à leur capacité d'apprentissage et à la mise en situation de compétences diverses. Il s'avère nécessaire de mieux connaître les offres des partenaires pour une meilleure mise en cohérence des actions proposées.

L'accompagnement à la scolarité permet de proposer aux enfants de réinvestir les savoirs scolaires et/ou de reprendre goût à l'école et à l'apprentissage. Il existe une forte demande sociale des familles sur le sujet de l'aide aux devoirs, dûe à la pression sociale liée à l'emploi.

La petite enfance est une classe d'âge primordiale dans la construction de soi, de ses rapports aux autres et dans la structuration des outils intellectuels nécessaires à l'apprentissage. Les structures accueillant des jeunes enfants participent à la construction de leur personnalité dans une complémentarité de leurs actions d'instruction, d'éducation, de loisirs, etc.

L'offre d'activités péri (autour de) scolaires , extra (en dehors de) scolaires et scolaires permet aux enfants d'investir différents savoirs complémentaires au socle commun des apprentissages (lecture, écriture, apprentissage de la citoyenneté, etc.). La diversité des pratiques et de l'offre sur le secteur permet d'enrichir les découvertes des enfants et des jeunes.

Les enfants et les jeunes dans le cadre de leurs parcours scolaire peuvent vivre des difficultés liées aux apprentissages, à la vie dans l'école et subir des situations personnelles influençant leur mobilisation et leur concentration au travail scolaire.

Des réseaux d'acteurs locaux permettent de construire des parcours individualisés luttant contre l'échec scolaire et ses indicateurs.

Les bénévoles, les parents, les professionnels sont les moteurs de l'action éducative pour tous y compris les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité. La gage d'une réussite de ces actions est le maillage fort d'un réseau et la stabilité de ces acteurs sur le territoire.

L'insertion professionnelle et sociale des jeunes

L'insertion professionnelle est un des résultats d'un parcours scolaire ou d'apprentissage réussi.

L'orientation scolaire et professionnelle reste l'une des étapes essentielles de cette réussite. Les acteurs locaux de l'Éducation Nationale et de l'insertion professionnelle travaillent en réseau pour faciliter l'émergence de projet réaliste pour les jeunes. A ce titre le projet académique 2006-2010 décline deux priorités dans l'information et l'orientation : la découverte des métiers et le développement des 4 voies d'accès au diplôme professionnel.

La question du logement est une problématique nationale qui touche aussi les jeunes pessacais. Cette problématique nationale revêt les mêmes caractéristiques : allongement de l'âge à l'accès d'un logement autonome, cohabitation parentale prolongée, dans certains cas départ de la cellule familiale précoce et précarité amenant à des situations d'urgence. La problématique du logement est le symptôme de l'allongement de l'âge à l'accès à la responsabilité. Cette situation fragilise les jeunes adultes dont la première préoccupation est l'accès à une autonomie.

La carte des déplacements urbains s'est modifiée depuis l'arrivée du réseau TBC. Aujourd'hui l'accès vers le centre de l'agglomération est facilité ainsi que les déplacements sur de grands axes de « flux-passagers ». Le tram est un bon outil pour sortir de Pessac et continuer le désenclavement de zones urbaines. Néanmoins des territoires ne sont que peu ou pas desservis (vers les abords de l'agglomération ; inter- quartier). Ceci pose des difficultés aux jeunes dans leurs accès à l'emploi et aux loisirs.

Un constat de l'existant pour le temps libre et les loisirs

L'offre de loisirs et des pratiques culturelles et sportives L'offre de loisirs pour les enfants et les jeunes se structure par quartier dans toute la ville.

La commune est structurée par quartiers ce qui influe sur l'offre de loisirs.

Il existe un fort investissement des associations et des professionnels du loisir sur les quartiers « politiques de la ville » alors que certains quartiers sont sous investis.

Des efforts de maillage sont en cours même s'ils restent à ce jour encore à développer.

L'offre de loisirs en matière culturelle se diversifie et se développe à la fois en centre ville et sur les quartiers.

La commune détient des équipements culturels de qualité qui sont gérés par des associations coordonnées pour certaines actions par l'office socioculturel.

Le diagnostic réalisé en 2005, note l'effort que font les opérateurs pour toucher tous les publics sur tous les quartiers. 80% des parents interrogés jugent d'ailleurs l'offre culturelle satisfaisante.

L'offre de loisirs et de pratiques sportives est très dense sur Pessac tant en pratique régulière dans un club qu'en loisirs sportifs durant les vacances. 4954 enfants et jeunes sont licenciés dans un club sportif pessacais.

En parallèle, la pratique libre d'activité sportive (Roller, Skate basket-ball, football, etc.) se développe et se structure autour d'équipements en libre accès. Cette demande de liberté en augmentant fait baisser la fréquentation des activités trop structurées pour la tranche de 11/18 ans.

Des événements festifs pour les enfants, les jeunes et leur famille marquent l'année civile et les quartiers de la ville. Ils sont l'occasion de rencontres multiples mais aussi de pratiques culturelles et sportives d'enfants et de jeunes.

Construit dans un travail de partenariat fort entre les professionnels, le développement de ces actions passe aussi par une implication plus forte des participants à la construction de ces manifestations.

Le temps libre est un temps qui concerne également les familles des enfants accueillis dans des structures de loisirs.

La question de la participation parentale à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des actions de loisirs est importante pour renforcer la notion de co-éducation.

L'initiative de la jeunesse au cœur de la pratiques des loisirs Les projets à l'initiative de la jeunesse structurent les temps de loisirs et la pédagogie d'actions des acteurs socio-éducatifs.

La prise d'initiatives et la responsabilisation des jeunes dans le cadre de leurs loisirs, les structures de loisirs que sont les espaces social, les clubs de prévention, les centres de loisirs, mettent en place une pédagogie d'aide à la structuration de projets de jeunes. Cette dynamique vient contrebalancer les logiques de consommation de loisirs qui tendent à se conforter nationalement.

Un constat de l'existant sur la Citoyenneté

L'apprentissage de la citoyenneté doit apparaître comme un cheminement constitué de plusieurs étapes correspondant aux différents degrés d'autonomie et d'implication des enfants, des jeunes et des familles. Aussi, il paraît nécessaire de définir ces différentes étapes complémentaires et de déterminer comment les différents partenaires permettent de diffuser de l'information, de proposer des actions ciblées et d'impliquer des jeunes dans l'élaboration de projets.

L'apprentissage de la vie en collectivité

Le premier niveau d'apprentissage de la citoyenneté passe par l'appropriation individuelle et collective de valeurs et de normes permettant de vivre ensemble.

La connaissance des droits et de devoirs du citoyen constitue une des étapes de cette appropriation. Il existe divers projets partenariaux qui structurent chez les enfants et les jeunes ces normes sociales.

La connaissance des institutions et du fonctionnement démocratique contribue également à une meilleure vie en collectivité notamment parce qu'elle permet une compréhension de règles sociales et juridiques organisant la représentation démocratique, et le fonctionnement de l'environnement institutionnel de la République.

Les pratiques individuelles et collectives des jeunes peuvent être l'occasion de prises de risque pour leur santé et celles des autres. Les actions d'information et de prévention permettant de prévenir des conduites addictives ou à risques restent essentielles pour permettre aux enfants et aux jeunes de prendre conscience de leur capital santé et de le gérer.

La notion de vivre ensemble engage aussi une connaissance de soi et des autres pour mieux comprendre les différences de chacun qui nous rendent complémentaires.

Dans ce sens, la question des échanges inter-culturels et notamment ceux qui permettent une connaissance de nos voisins et compatriotes européens semble essentielle.

Mais la question des liens inter-générationnels reste importante notamment dans la compréhension de l'histoire, de la culture, et du partage de l'espace public. Le brassage entre les milieux sociaux, les classes d'âge et les lieux de vie permet aux enfants et aux jeunes de se confronter aux différences et de construire individuellement des compétences à la relation, au dialogue et à l'acceptation des différences.

La participation à la vie de Quartier et de la Cité

Agir en acteur de la vie quotidienne permet de comprendre et d'assimiler son rôle de citoyen dans le fonctionnement démocratique de la République.

Les structures associatives et les institutions doivent permettre aux jeunes d'agir en citoyen notamment dans les affaires qui les concernent.

Les jeunes sont aussi les acteurs de la vie des quartiers pessacais et des politiques territoriales jeunesse. C'est en prenant en compte leur parole et leurs avis que les jeunes débiteront dans la vie démocratique comme acteur – décideur.

Le travail des équipes d'animation tant associatives que municipales favorise l'implication des jeunes dans la vie locale. Néanmoins, il faut permettre aux jeunes de rentrer dans des instances de consultation et de décision tant associatives qu'institutionnelles.

Les espaces publics sont appropriées en fonction des groupes en dehors de leurs usages habituels.

Ces occupations différentes peuvent entraîner des tensions et des conflits car elles sont le résultat de logiques de comportements divers et notamment entre adultes et jeunes.

L'aide au développement de projets de proximité liés au respect de l'environnement et la médiation des rapports entre les groupes occupant l'espace public est essentielle pour responsabiliser chacun au partage harmonieux des espaces publics entre les différents usagers.

La construction de la personnalité chez l'adolescent passe par la recherche des limites notamment dans la transgression des règles jusqu'à la transgression de la loi pour certains jeunes.

Face aux actes d'incivilité et de primo-délinquance, un certain nombre de mesures éducatives, alternatives aux poursuites judiciaires existent comme : la médiation, la réparation, le rappel à la loi, etc.

Il convient donc de soutenir la mise en place de mesures privilégiant la dimension éducative notamment dans le cadre des réseaux du C.L.S.P.D.

Le PEL et ses axes de développement

Trois volets pour une intégration sociale, économique et culturelle des jeunes Pessacais dans la vie de la Cité...

VOLET « L'ÉGALITÉ DES CHANCES »

AXE A Pour la réussite scolaire des enfants et des jeunes

AXE B Pour l'insertion professionnelle des jeunes

VOLET « LE TEMPS LIBRE ET LES LOISIRS »

AXE C Pour l'accès aux loisirs, aux sports et aux pratiques culturelles

AXE D Pour faire place aux initiatives de la jeunesse

VOLET « LA CITOYENNETÉ »

AXE E Pour une meilleure participation à la vie en collectivité

AXE F Pour une meilleure implication dans la vie de la cité

VOLET L'ÉGALITÉ DES CHANCES
« Pour la réussite scolaire des enfants et des jeunes »

A1 : Développer les actions permettant une complémentarité éducative.

- A1.1 Favoriser l'intégration, dans les projets d'école maternelle et élémentaire, des offres d'actions de partenariat.
- A1.2 Prendre en compte dans l'écriture des projets d'école maternelle et élémentaire, des objectifs éducatifs faisant référence aux axes du P.E.L. et valorisant les compétences des acteurs éducatifs.
- A1.3 Développer les centres de loisirs et les accueils périscolaires comme outils de loisirs en complémentarité avec les projets d'école et dans le cadre de l'aménagement du temps de l'enfant.
- A1.4 Faciliter le développement des actions d'accompagnement à la scolarité dans l'enseignement maternelle et élémentaire.
- A1.5 Confirmer et renforcer les actions qui se déroulent dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité dans l'enseignement secondaire.
- A1.6 Prendre en compte dans les projets éducatifs des établissements du second degré, les axes de développement du P.E.L.
- A1.7 Soutenir les associations de Parents d'élèves dans leurs actions de partenariat avec l'école et les structures périscolaires.

A2 Développer les actions éducatives vers la petite enfance.

- A2.1 Engager une réflexion sur les modalités d'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles (Zones Urbaines Sensibles en priorité).
- A2.2 Développer le partenariat entre écoles et structures petite enfance.
- A2.3 Favoriser les passerelles aux âges clefs de la scolarité notamment entre les structures petite enfance et la maternelle.

A3 Soutenir les établissements scolaires et favoriser l'offre scolaire d'apprentissage des langues étrangères, de l'éducation à l'environnement, d'accès à la lecture et d'éducation à l'image.

- A3.1 Confirmer le développement de l'enseignement des langues vivantes, de l'accès à la lecture et de l'éducation à l'environnement dans le champs scolaire.
- A3.2 Aider à la promotion de la lecture et du livre dans les établissements scolaires (comités de lecture, médiathèque, foire au livre, etc).

A4 Soutenir les associations et favoriser l'offre périscolaire d'éducation à l'environnement, d'accès au livre et d'éducation à l'image.

- A4.1 Aider au développement d'actions périscolaires autour de ces trois thèmes.
- A4.2 Aider à la promotion de la lecture et du livre en dehors des établissements scolaires (comités de lecture, médiathèque, foire au livre, etc).

A5 Tendre vers une plus grande stabilité des référents éducatifs

- A5.1** Formaliser l'accueil des enseignants exerçant sur des écoles de Pessac.
- A5.2** Valoriser les compétences et les pratiques des personnels communaux exerçant dans les écoles et rechercher les moyens possibles de leur stabilité dans le cadre des projets de partenariat des écoles.
- A5.3** Valoriser les compétences et les pratiques des bénévoles et des professionnels associatifs œuvrant dans le champs des projets d'école et de l'accompagnement à la scolarité.

A6 Lutter contre l'absentéisme scolaire et la déscolarisation des mineurs

- A6.1** Identifier les besoins et mettre en œuvre l'accompagnement nécessaire (*de l'évaluation des acquis à la résolution des problèmes*).
- A6.2** Coordonner les dispositifs d'accompagnement à la scolarité.
- A6.3** Élaborer avec l'Éducation Nationale une formule de revitalisation de l'orientation scolaire et professionnelle.
- A6.4** Informer les familles sur les parcours spéciaux d'orientation (établissements spécialisés).

A7 Animer le dispositif de Réussite Éducative en y intégrant la veille éducative.

- A7.1** Coordonner l'intervention des professionnels en mettant notamment en place les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative.
- A7.2** Renforcer les liens familles-professionnels en permettant l'implication des parents et en favorisant le lien famille-école.
- A7.3** Proposer aux familles des soins appropriés aux besoins de leurs enfants.
- A7.4** Redonner confiance aux enfants en situation de vulnérabilité notamment en permettant l'accès aux pratiques culturelles et sportives.

VOLET L'ÉGALITÉ DES CHANCES **« Pour l'insertion professionnelle des jeunes »**

Cette partie du schéma de développement a pour but d'assurer une continuité des actions du PEL avec les projets des opérateurs de la politique pour l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

B1 Soutenir et développer les liens existants entre le champ de l'orientation scolaire et le monde professionnel.

B1.1 Développer, dès le collège, les parcours de découverte de l'entreprise et des métiers.

B1.2 Développer les passerelles entre les structures d'orientation professionnelle et les établissements du second degré.

B1.3 Mettre en œuvre une méthodologie spécifique d'action (*maillage des acteurs, approche collective autour de cas individuels, mobilisation d'une offre d'emploi particulière*) pour ces jeunes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

B2 Favoriser une bonne utilisation des dispositifs facilitant l'accès des jeunes au logement.

B2.1 Faciliter les liens entre les opérateurs entre la demande de logement et les facilités qu'offrent les associations.

B3 Faciliter la mobilité des jeunes face à l'offre d'emploi sur Pessac.

B3.1 Relayer vers la CUB les problématiques des transports en commun des jeunes vers l'offre d'emploi pessacaise.

B3.2 Développer les outils de déplacement doux pour renforcer le maillage entre les lignes de transports en commun et les lieux de l'offre d'emploi sur Pessac.

VOLET TEMPS LIBRE ET LOISIRS
« Pour l'accès aux loisirs, aux sports et aux pratiques culturelles »

C1 Renforcer le maillage de l'offre de loisirs sur tout le territoire pessacais.

- C1.1 Établir la carte de l'offre de loisirs et de la présence d'intervenants socio-éducatifs sur le territoire.
- C1.2 Créer un espace polyvalent jeunes permettant des pratiques de loisirs plurielles.
- C1.3 Faciliter les déplacements des enfants, des adolescents et des jeunes sur Pessac pour accéder à l'offre de loisirs existante.

C2 Développer l'apprentissage des sports et des pratiques culturelles (musique, danse, cinéma, théâtre, éducation à l'image, TIC, etc.).

- C2.1 Travailler avec les associations sportives et l'O.M.S pour développer la découverte, l'apprentissage et la pratique des activités sportives.
- C2.2 Développer les relations entre les structures socio - éducatives et les clubs sportifs pour créer des liens entre l'offre de « sports-loisirs-jeunes » et l'engagement dans une pratique régulière.
- C2.3 Travailler avec les associations culturelles et artistiques et Pessac en Scènes. Pour développer la découverte, l'apprentissage et la pratique des activités culturelles.
- C2.4 Moduler l'offre de spectacles et de festivals pour faciliter l'accès des familles, des enfants, des structures de loisirs et des jeunes.
- C2.5 Développer les partenariats entre les structures socio - éducatives et les associations culturelles pour créer des liens entre l'offre de « culture-loisirs-jeunes » et l'engagement dans une pratique régulière.
- C2.6 Réserver, à propos des pratiques « informelles » des jeunes, des espaces d'accès libre pour les pratiques culturelles et sportives des jeunes (infrastructure pour les sports de glisse, city-stade, etc.).

C3 Favoriser la participation des parents à la vie des structures de loisirs.

- C3.1 Développer des actions familiales favorisant l'implication des parents.
- C3.2 Soutenir et développer l'accès des parents à des actions collectives (ateliers d'expression, lieu de débats, initiative locale de parents, etc.).

VOLET TEMPS LIBRE ET LOISIRS
« Pour faire place aux initiatives de la jeunesse »

D1 Valoriser les projets des jeunes dans le cadre de leurs loisirs.

- D1.1** Valoriser les initiatives « non-institutionnalisées » des jeunes par le biais des « aides à projets ».
- D1.2** Renforcer la cohérence de l'intervention des acteurs socio-éducatifs sur la question de la participation des jeunes à l'organisation de projets de loisirs.
- D1.3** Valoriser les actions de prévention contre les conduites à risque à l'occasion des événements festifs des jeunes.

VOLET CITOYENNETE
« Pour une meilleure participation à la vie en collectivité »

E1 Agir pour l'autonomie et la prise de responsabilité des enfants et des jeunes.

E1.1 Développer et soutenir les actions éducatives relatives à la connaissance des droits et des devoirs du citoyen.

E1.2 Aider et soutenir les échanges inter- culturels européens.

E1.3 Développer les actions de prévention santé et d'accès aux soins pour les jeunes.

E1.4 Développer et soutenir les actions de prévention des conduites à risque.

E1.5 Favoriser l'émergence d'actions à l'initiative des enfants et des jeunes sur ces questions.

E2 Agir pour un vivre ensemble dans le respect de l'autre.

E2.1 Développer la connaissance des institutions et du fonctionnement démocratique.

E2.2 Promouvoir et soutenir les projets d'actions inter-culturelles et intergénérationnelles.

E2.3 Aider au développement d'événements festifs faisant participer les parents à leur construction (repas de quartier, fête de l'école, fête du CLSH, etc).

E3 Favoriser une intervention cohérente des adultes (*coordination des intervenants organisation de formations communes, etc*).

VOLET CITOYENNETE
« pour une meilleure implication dans la vie de la cité »

F1 Favoriser l'écoute de la parole des enfants et des jeunes dans la vie des quartiers.

F1.1 Promouvoir l'implication des jeunes dans la vie associative et dans la vie sociale de proximité.

F1.2 Aider au développement associatif à l'initiative de la jeunesse.

F2 Faciliter le relais de la parole citoyenne des jeunes auprès du Maire et des élus, acteurs référents locaux de la citoyenneté.

F2.1 Promouvoir et faciliter l'inscription des jeunes sur les listes électorales en développant des actions de communication, sensibilisation, et d'accompagnement.

F2.2 Multiplier les possibilités de rencontres entre les élus et les enfants et les jeunes (établissements scolaires, structures de loisirs, etc.).

F2.3 Associer les jeunes aux concertations organisées par la ville sur ses propres projets ou ceux des partenaires.

F2.4 Dynamiser le Conseil Municipal des Enfants en le basant sur la prise en compte de la parole de l'enfant (conseils d'enfants, conseils d'école élargis, etc.).

F2.5 Créer un conseil consultatif de la jeunesse.

F3 Créer les conditions nécessaires au partage harmonieux des espaces publics entre les usagers.

F3.1 Concevoir les espaces urbains en prenant en compte les pratiques des jeunes et les nécessaires cohabitations entre usagers.

F3.2 Aider au développement de projets de proximité liés au respect de l'environnement.

F3.3 Développer les actions partenariales visant l'appropriation de l'espace public.

F4 Privilégier la dimension éducative dans la mise en œuvre des sanctions/réparations de primodélinquance.

F4.1 Poursuivre le partenariat entre la Police Nationale, la Justice et les acteurs sociaux et de la prévention.

Outils de pilotage du projet

Le Projet Éducatif Local est issue d'une démarche de partenariat

Un état des lieux sous la forme d'un diagnostic partagé a été élaboré par la CAF de la Gironde et présenté aux partenaires en mars 2006.

Une concertation en trois groupes de travail a été organisée de février à mai 2006. Ils se sont constitués sur la base de proposition par la commune d'axes de développement :

- les axes du Volet « l'égalité des chances »,
- les axes du Volet « le temps libre et les loisirs »,
- les axes du Volet « la citoyenneté ».

L'organisation d'un séminaire le 24 juin 2006 ayant pour but de valider la totalité de la démarche et les contenus.

Suite à l'évaluation du PEL pour la période 2006-2008, une concertation des partenaires reprenant les trois groupes a permis de définir les perspectives et actions prioritaires pour la période 2009-2011.

Le Projet Éducatif local : organisation du Pilotage

1. Un comité de pilotage

C'est l'instance qui définit les orientations du projet. Il se compose des élus de la commune et de représentants des institutions. Il se réunit normalement trois fois sur l'année civile.

2. Des groupes thématiques de travail

Suite à la démarche d'élaboration du PEL, les trois groupes de concertation constitués sont des instances de propositions d'actions et de réflexion qui font suite aux orientations du groupe de pilotage.

Ils se composent des acteurs de terrain et des représentants d'institutions impliqués dans le PEL. Ils se réunissent suivant un calendrier que les membres se donnent chaque année.

3. Un séminaire annuel réunissant les partenaires

Chaque année un séminaire de réflexion et de bilan est proposé à tous les partenaires du PEL. Il se compose de l'ensemble des partenaires éducatifs de la commune.

Les outils au service du P.E.L

Le résultat de la concertation du PEL ne peut se satisfaire de la création d'un schéma de développement uniquement à destination des enfants et des jeunes. Ainsi il faut concevoir les conditions nécessaires, dans le cadre d'une construction collective entre tous les partenaires, à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des actions.

Les objectifs ci-dessous présentent le cadre de développement d'outils transversaux permettant une meilleure circulation de l'information, une meilleure coordination de l'action et la démarche de construction collective d'un dispositif d'évaluation continue du P.E.L

L'information entre les acteurs et à destination des familles, des enfants et des jeunes.

1. L'information à destination des professionnels, des bénévoles et des familles œuvrant dans le P.E.L.

Le travail partenarial de construction des outils de l'information doit pouvoir :

- Contribuer à une meilleure circulation de l'information entre les partenaires.
- Contribuer à une meilleure connaissance des partenaires du P.E.L à l'échelle des micro territoires et de la commune.
- Créer à l'échelle communale les supports et les espaces adaptés à une communication vers les familles des actions mises en œuvre dans le P.E.L.

2. L'information à destination des enfants et les jeunes.

Les enfants et les jeunes doivent être informés des actions du PEL et participer à la construction des outils de communication à leur destination. Pour cela, les acteurs locaux devront :

- Développer des supports de communication pensés et créés par et pour les « publics cibles ».
- Renforcer le rôle du B.I.J comme « outil-réseau » de diffusion efficace et rapide d'information à destination de tous les enfants et les jeunes.

La coordination et la mise en cohérence entre les acteurs

1. Les territoires et le partenariat :

La mise en cohérence de l'action éducative passe par une meilleure transversalité entre les acteurs sur l'ensemble des territoires de la commune. Ainsi il faut veiller à :

- Développer et conforter les outils de régulation et d'échanges des professionnels à des échelles différentes de territoires (*quartiers, inter-quartiers, échelle communale, etc.*).
- Inciter les acteurs de terrain à conduire des projets de partenariat et/ou travailler les complémentarités possibles.

2. L'intervention de la commune : un rôle d'animateur de la dynamique PEL.

La commune est le porteur de la dynamique du P.E.L. La structuration de son action doit pouvoir inclure trois objectifs :

- Faciliter l'application des décisions du comité de pilotage local concernant la politique enfance – jeunesse.
- Assurer la coordination du C.E.L par un agent municipal sur la base du schéma de développement validé annuellement par les partenaires et le comité de pilotage local.
- Simplifier et faciliter les démarches administratives permettant aux partenaires d'obtenir l'aide ou l'accompagnement nécessaire aux projets validés par le comité de pilotage et la commune.

L'évaluation et le suivi des actions du P.E.L

La mise en œuvre de l'évaluation continue et régulière des axes du Projet Éducatif Local a pour objectif de mesurer l'impact des actions relevant de tous les dispositifs enfance et jeunesse.

Elle doit s'organiser en trois étapes :

Étape 1 : Assurer à l'échelon communal l'animation et le suivi d'un groupe de travail de partenaires au sujet de l'évaluation du P.E.L.

Étape 2 : Constituer avec les partenaires, sur la base de principes partagés, les outils de l'évaluation des actions conduites.

Étape 3 : Assurer au moins deux réunions dans l'année et des moments de récolte de données nécessaires à la conduite des tableaux de bord créés.

Des espaces et des outils de recueil de la parole des enfants et de jeunes doivent pouvoir être des appuis à l'évaluation (à minima sur la satisfaction) des actions à leur destination dans le cadre du P.E.L.

Listing des partenaires

Action Jeunesse
AFEV
Artothèque
Association « Alouette Animation »
Association « La Châtaigneraie »
Association « Les Enfants d'abord »
Association de Solidarité avec Tous les Immigrés
Association des Parents d'élèves de l'école Jules Ferry
Association des Parents d'élèves FCPE
Association Espace social et d'animation Alain Coudert
Association Intermédiaire Pour l'Aide aux Chômeurs
Association Sportive et Culturelle de Pessac Alouette
Bâti Action
Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde
Cap'archéo
Centre Régional des Œuvres Universitaires Scolaires
Cinéma Jean Eustache
Collège de l'Alouette
Collège de Noès
Collège François Mitterrand
Collège Gerard Philippe
Communauté Sportive et Gymnique Travailleuse de Pessac
Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
École de musique de Verthamon
Écoles élémentaires de Pessac
Écoles maternelles de Pessac
Espace Musical de Pessac
Entraide Scolaire Amicale
Établissement Régional d'Enseignement Adapté Le Corbusier
Fédération des Syndicats de quartiers
GRICA-Rénovation
Inspection académique de la Gironde
Infodroit
l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'acsé)
Lycée Pape Clément
Lycée Philadelphie de Gerde
Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion
Maison des étudiants
Maison des Lycéens
Mission Locale des Graves
Office Municipal des Sports
Patronage des Écoles Laïques de Pessac
Pessac en scènes
Pôle emploi
Pôle Régional d'éducation à l'image
Prévention Routière
Police Nationale
Puls'art
RADSI
Service Universitaire de Médecine préventive
Stade Pessacais Union Club
Union M
Union Sportive Saige Amis de Pessac
USEP